

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010**

ARRONDISSEMENT  
DU  
RAINCY

Nombre de Conseillers  
Municipaux  
en exercice : 53

Certifié exécutoire  
compte tenu de la  
publication  
le 23 décembre 2010.  
et du dépôt en Préfecture  
le .....

Le Maire

L'an deux mil dix, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEGURA, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. SEGURA – BENJANA – Mmes BENHAMOU – QUERUEL – MM. LAOUEDJ (sorti lors du vote des délibérations N°17 – 18 et 19) – MOREL (sorti lors du vote de la délibération N°32) – Mmes BOVAIS-LIEGEOIS – FOUGERAY – FRECHILLA (sortie lors du vote des délibérations N°17 – 18 – 19 – 24 – 26 – 28 et 31) – M. MUKENDI (sorti lors du vote des délibérations N°8 – 10 et 11) – Mmes DEMONCEAUX (sortie lors du vote de la délibération N°41) – SIINO – MM. HERNANDEZ – DEFAIT (sorti lors du vote de la délibération N°7) – Mme PELLIER – MM. MONTFORT (sorti lors du vote des délibérations N°10 et 11) – GENTE – Mme MICHEL (arrivée à 20h35) – MM. CHALLIER – MERCIER – ANNONI (sorti lors du vote des délibérations N°3 – 28 – 31 et 32) – GUILLEMIN (sorti lors du vote de la délibération N°7) – DE OLIVEIRA (sorti lors du vote des délibérations N° 10 et 11) – Mmes LELOUP (arrivée à 20h22 – sortie lors du vote des délibérations N°46 – 3 et 7) – KEBLI (arrivée à 20h20 – sortie lors de la présentation de la délibération N°2 et le vote des délibérations N°46 – 3 – 7 – 8 – 10 – 11 – 12 – 13 – 14 – 15 – 16 – 17 – 18 et 19) – M. TOULGOAT (sorti lors de la présentation de la délibération N°36 et le vote des délibérations N°8 – 10 – 11 – 12 – 13 – 14 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 24 – 26 – 28 – 31 – 32 – 41 – 47 – 42 – 35 – 22 et des vœux) – Melle TRINH (sortie lors du vote des délibérations N°24 – 26 – 28 – 31 et 32 – partie à 1h10 : absente pour le vote des délibérations N°35 et 22) – M. BOULANGER (parti à 22h52 : absent lors de la présentation de la délibération N°36 et le vote des délibérations N°8 – 10 – 11 – 12 – 13 – 14 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 24 – 26 – 28 – 31 – 32 – 41 – 47 – 42 – 35 – 22 et des vœux) – Mme VERGÉ – M. BLOCH – Mmes BLAZA – DEXHEIMER – MM. SIEBECKE – AMEDRO (sorti lors du vote de la délibération N°31) – Mme GENET – MM. CHAUSSAT – JACOB – Mme DELMONT-KOROPOULIS – MM. GAUDRON – EL KOURADI (arrivé à 20h37 – sorti lors du vote des délibérations N°10 – 11 – 12 – 13 – 14 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – parti à 0h50 : absent pour le vote des délibérations N°47 – 42 – 35 – 22 et des vœux) – RAMADIER – CANNAROZZO (sorti lors du vote des délibérations N°10 et 11) – Mme MAROUN (sortie lors du vote des délibérations N°10 – 11 – 12 – 13 – 14 – 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 24 et 26).

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

<i>MANDANT</i>	<i>MANDATAIRE</i>
M. GALLOSI	M. TOULGOAT
Mme DIENG	M. CHALLIER
Mme CASSIUS	Mme QUERUEL
Mme BAILLEUL	M. HERNANDEZ
M. GUENDOUZ	M. BENJANA
Mme PISTONE	M. AMEDRO
M. ALLOUCH	M. CHAUSSAT
Mme RENAULT	Mme MAROUN
Mme DAVID	M. GAUDRON
Mme BOITEL	M. RAMADIER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. MERCIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération N° 46

Conseil Municipal du 16 décembre 2010

**Objet : POSITION DE LA VILLE – DEBAT PUBLIC RELATIF AU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS**

L'article III de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris dispose qu' « à compter de la publication du dossier, la région et le syndicat des transports d'Ile-de-France, les départements d'Ile-de-France, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale d'Ile-de-France, s'ils sont compétents en matière d'urbanisme ou d'aménagement,

*l'Association des maires d'Ile-de-France, le syndicat mixte Paris-Métropole ainsi que l'atelier international du Grand Paris disposent d'un délai de quatre mois pour faire connaître leur avis à la CNDP. A l'expiration de ce délai, leur avis est réputé favorable ».*

Il est proposé d'adopter une délibération exprimant la position de la Ville quant à l'avenir des transports collectifs en Ile-de-France et en Seine-Saint-Denis, dans le cadre d'un débat public qui, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, est organisé par la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) et porte sur l'opportunité, les objectifs et les principales caractéristiques du projet de transport public du Grand Paris.

La loi du 3 juin 2010 propose la réalisation d'une desserte par métro automatique dite « double boucle » et plus particulièrement la dorsale Nord-Est reliant Marne La Vallée au Bourget en desservant les communes d'Aulnay-sous-Bois, Sevran, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois et Montfermeil qui permettra d'irriguer une part significative de la Seine-Saint-Denis, désenclavant les communes tout en confortant l'accès des habitants aux pôles d'emplois et de formation.

Cette infrastructure nouvelle constituera un important levier dans l'essor économique ainsi que l'aménagement de la commune d'Aulnay-sous-Bois.

Compte tenu qu'il s'agit là d'une phase décisive du débat sur l'aménagement de la métropole francilienne, il vous est donc proposé de formuler un avis favorable sur ce projet de réseau de transport public du Grand Paris en adoptant la délibération suivante qui sera transmise à la Commission particulière du débat public.

**CONSIDERANT** les enjeux importants de désenclavement et de développement urbain et économique que représente pour la ville d'Aulnay-sous-Bois ce projet de réseau de transport,

**CONSIDERANT** le débat public organisé par la CNDP concernant le Grand Paris le 13 décembre dernier à Aulnay-sous-Bois, et toutes les questions importantes qui y ont été débattues,

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** les explications de son Président et sur sa proposition

**VU** l'avis des commissions intéressées,

**VU** le dossier du réseau de transport public du Grand Paris

**CONSIDERANT** les avancées notables des discussions entre l'Etat et le Conseil Régional d'Ile de France posant la nécessité de complémentarité des tracés des réseaux de transport du Grand Paris et d'Arc Express

**PREND ACTE** de la délibération adoptée par le CG 93 demandant la réalisation concomitante des deux tracés, et adopte la même position

**EMET** un avis favorable sur le dossier de réseau de transport public du Grand Paris soumis au débat public depuis le 30 septembre 2010 pour une durée de quatre mois, et notamment sa rocade Est

**REAFFIRME** la nécessaire et indispensable implantation d'une desserte par le métro automatique sur le territoire d'Aulnay-sous-Bois.

**DEMANDE** que les propositions de synthèse soient versées au débat public

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*Les membres du groupe Les Verts « Aulnay Ecologie » MM. AMEDRO – SIEBECKE – BLOCH – Mmes DEXHEIMER – VERGE – BLAZA refusent de participer au vote.*

**Pour extrait conforme**

**Gérard SEGURA**  
**Maire**  
**Conseiller Général**